

H U M E U R D E B L É

OÙ EST LA VERTU ?

C'est une croyance encore solidement ancrée : la PAC, avec ses subventions, contribuerait à la constitution d'excédents difficilement vendables. Or, pour le lait, la question a été réglée par la mise en place de quotas. Pour les céréales, l'instauration de la jachère obligatoire, en 1992, a été décisive. C'est ainsi que pour la période 2000-2007, les prévisions de marché de la Commission européenne font apparaître des stocks publics nuls en blé, orge et maïs. Par ailleurs, conséquence d'Agenda 2000, le blé devrait normalement pouvoir s'exporter sans subventions, comme cela est le cas déjà depuis plusieurs mois.

La politique céréalière européenne est donc saine, il importe de le faire savoir en cette période de négociations à l'OMC.

Tous ne peuvent en dire autant. Depuis 1996, les Etats-Unis ont supprimé leur jachère obligatoire. Qu'ils n'aient pas accumulé pour autant de montagnes de blé ne signifie rien. En effet, les autorités américaines ont incité leurs producteurs à vendre à n'importe quel prix -leur versant d'autant plus d'aides- et ont pratiqué l'aide alimentaire comme jamais. Les marchés ne s'en sont pas trouvés mieux, ni l'agriculture des pays du Sud.

Où est la vertu ?

MARCHES

EXPORT DE BLÉ : LES PETITS TAILLENT DES CROUPIERES AUX GRANDS

En ce début de campagne céréalière, les exportateurs secondaires de blé vendent à des prix qui leur permettent de passer face aux 5 principaux pays exportateurs (Etats-Unis, UE, Canada, Australie, Argentine).

L'Inde s'emploie à se séparer de stocks devenus trop abondants et donc trop coûteux budgétairement. Elle vend ou a déjà vendu notamment au Vietnam, à la Malaisie, à l'Irak (8ème importateur mondial) et aux Philippines (10ème). Sur le marché irakien, elle est confrontée à une forte concurrence du Pakistan.

L'Ukraine, qui aura récolté 19 millions de tonnes en 2001 contre 12,9 en moyenne des trois dernières années, se distingue également par son agressivité. D'autres pays ex-communistes se trouvent eux aussi en situation d'exporter ou d'exporter davantage du fait de bonnes récoltes : la Russie (dont la production de blé, avec 39,5 Mt dépasse de 5,1 Mt celle de 2000), le Kazakhstan (qui vend notamment à l'Iran, 2ème importateur mondial), la Hongrie, la Bulgarie, la Yougoslavie et la Roumanie (dont le blé semble intéresser l'Egypte, 3ème importateur mondial).

U.E. : BAISSÉ NON MAÎTRISÉE DU TARIF DOUANIER APPLICABLE AUX CÉRÉALES

La baisse de 7,5% du prix de soutien des céréales intervenue en Europe le 1er juillet en application d'Agenda 2000 a provoqué une diminution des droits de douane sur les importations de blé dans l'U.E. C'est la conséquence de l'engagement signé par cette dernière au GATT en 1994, en fonction duquel le prix d'entrée des céréales des pays tiers dans l'Union ne peut dépasser, droits de douane compris, 155% du prix de soutien. Les effets de ce démantèlement automatique et sans contrepartie du tarif douanier se sont fait rapidement sentir puisque, le 30 juillet dernier, 600 000 tonnes d'achats de blé en provenan-

ce de pays tiers étaient annoncés, chiffre bien supérieur aux données habituelles à pareille époque.

Le prix d'entrée est passé au 1er juillet de 170,9 €/ tonne à 157 € et, dans des zones déficitaires en blé telles que l'Italie, il ne reste plus qu'un faible écart de prix entre du blé standard importé des Etats-Unis et du blé importé de France. En blé de qualité moyenne et haute, il n'y a plus d'intérêt de prix à acheter européen.

Cette situation de concession douanière non maîtrisée conduit les céréaliers européens à dénoncer à nouveau la clause des 155% -consentie à l'ultime minute et de manière irréfléchie lors de l'Uruguay Round- et à en demander l'abolition dans les négociations de l'OMC en cours.

SECURITE ALIMENTAIRE

LE BLÉ DANS LE RAPPORT EUROPÉEN SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Selon le rapport publié cet été par la Commission européenne sur les résidus de pesticides dans les choux-fleurs, melons, poivrons et blés européens, 41% des échantillons français analysés contenaient des résidus en 1999. Et, dans 4,9% des échantillons, la présence des résidus était supérieure à la limite maximale autorisée (LMR).

Si le rapport n'indique pas les proportions par produit dans chaque pays, il apporte cependant divers éclairages quant au blé. A l'échelle européenne, 21,7% des échantillons de blé analysés contenaient des résidus, contre 31% pour le résultat d'ensemble tous produits. Et la LMR était dépassée dans 0,5% des échantillons de blé (contre 8,7% pour la moyenne tous produits). Par ailleurs, parmi les deux pesticides le plus fréquemment trouvés dans le blé à l'échelle européenne (deux insecticides de stockage), l'un était peu fréquemment présent dans les échantillons français, selon le rapport.

L'emploi d'insecticides de stockage fait l'objet de travaux et d'investissements continus de la filière céréalière française (Institut Technique des Céréales et des Fourrages, coopératives, négociants, etc.) en vue d'une meilleure utilisation possible de ces produits, voire de leur élimination (lutte contre les insectes par le froid).



ENVIRONNEMENT

USA : VERS UNE LOI AGRICOLE PLUS VERTE

Aux Etats-Unis comme en Europe, les relations entre agriculture et environnement, voire développement rural, retiennent de plus en plus l'attention des Pouvoirs publics et de l'opinion.

Dans la proposition de nouvelle loi agricole pour les années 2002 à 2011 qu'elle vient d'adopter, la Commission agricole de la Chambre des Représentants a prévu une enveloppe moyenne de 1,2 Md de \$ par an contre 0,2 actuellement pour le Programme d'incitation à la qualité de l'environnement (EQIP). Ce programme a pour objet d'aider les agriculteurs à adopter des systèmes de production plus respectueux de l'environnement, notamment sur le plan de la qualité des eaux.

Cependant, contrairement à ce qui se passe en Europe, les Représentants n'entendent pas diminuer les crédits affectés aux aides à la production afin de financer les aides à la qualité de l'environnement. Les dépenses de soutien aux productions de céréales et oléagineux augmenteraient en effet de 4,7 Mds de \$ par an en moyenne par rapport à la loi agricole actuelle, essentiellement en raison de l'institutionnalisation des aides d'urgence versées depuis 4 ans. Pour les Etats-Unis, les parts de marchés demeurent un objectif vital, quel qu'en soit le prix.

Source : Agri-US Analyse

LES BOUES D'ÉPURATION TOUJOURS MISES EN CAUSE COMME FERTILISANTS

Dans un numéro récent, la revue scientifique Biofutur attirait l'attention sur la présence de nombreux virus pathogènes dans les boues des stations d'épuration. Sur les 20 tonnes de matières sèches issues quotidiennement des eaux usées de l'agglomération lilloise, était-il signalé, 12 sont épandues sur des terres agricoles, soit "une charge virale moyenne de 80 millions de particules virales infectieuses par jour". Selon le Comité technique permanent sur l'épandage des boues d'épuration, les virus ne survivraient que 12 jours dans le sol, mais d'après des études de l'Institut Pasteur, ils garderaient leur potentiel infectieux plusieurs semaines, rappelait la revue.

Aux Etats-Unis, bien que l'épandage soit réglementé, les protestations de riverains de parcelles concernées se sont multipliées depuis 5 ans à la suite de deux décès suspects et un nombre croissant de comtés et municipalités ont interdit cette pratique.

DEVELOPPEMENT

APPUI DES CÉRÉALIERES FRANÇAIS AUX PROJETS DES PAYSANS TANZANIENS

Association créée en 1984 par les organisations céréalières françaises pour œuvrer en faveur du développement agricole, FERT apporte depuis mai dernier en Tanzanie une assistance technique à MVIWATA, réseau national des organisations paysannes tanzaniennes.

D'une part, il s'agit de créer ou renforcer dans trois régions (Morogoto, Kongwa et Kilimandjaro) des banques rurales et marchés de semi-gros gérés par des organisations professionnelles ou inter-professionnelles, en apportant par ailleurs appui et formation aux paysans pour la gestion et la comptabilité agricole. D'autre part, il s'agit de développer les activités transversales de MVIWATA : formation de dirigeants paysans, communication, représentation et défense des intérêts paysans...

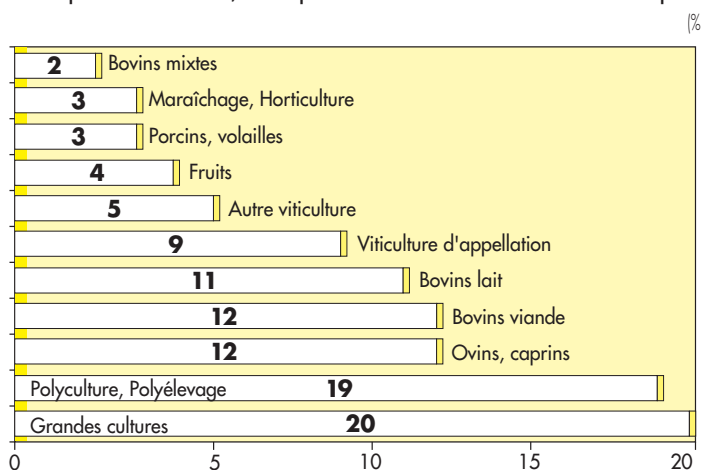
FERT, qui œuvre en Afrique et sur d'autres continents, a été contactée il y a 4 ans par MVIWATA. Ce dernier s'était montré intéressé par l'expérience des organisations paysannes malgaches appuyées par FERT de l'autre côté du Canal du Mozambique. Des financements ont été mobili-

sés pour la mise en œuvre des projets ci-dessus auprès de l'Agence Française de Développement et du Ministère des Affaires Etrangères. Un cofinancement est également attendu de l'Union Européenne. Sur le plan technique, des partenariats ont été établis entre FERT et d'autres ONG européennes (en France, aux Pays-Bas et en Italie).

INFO CHIFFRES

1/5EME DES EXPLOITATIONS FRANÇAISES SPÉCIALISÉES EN GRANDES CULTURES

Recensement agricole 2000 : les exploitations françaises par orientation technico-économique



LE RENDEMENT DU BLÉ, FACTEUR-CLEF DE LA RÉPONSE AUX BESOINS MONDIAUX

Entre 1970 et 2000, la consommation mondiale de blé est passée de 342 à 594 millions de tonnes. Les surfaces n'ayant pas augmenté -210 millions d'hectares en 1970, 216 en 2000- l'accroissement de la production, passée de 319 à 582 Mt, a été assuré par l'augmentation du rendement (passé de 1,5 à 2,7 tonnes). Chez les grands fournisseurs du marché mondial, on constate que l'augmentation des rendements a été beaucoup plus forte dans l'U.E. qu'en Amérique du Nord. Cela s'explique à la fois par des raisons climatiques et par un investissement supérieur dans la recherche variétale.

Les rendements en blé par grande zone mondiale depuis 1970

(tonnes/hectare)

	1970	1980	1990	2000
UE	2.6	3.9	5.4	5.5
Reste Europe	2.3	3.6	3.9	3.2
Ex-URSS	1.5	1.6	2.1	1.5
Nord et Centre Amérique	2.1	2.1	2.6	2.7
Sud Amérique	1.3	1.3	1.8	2.3
Proche Orient	1.0	1.5	2.0	1.8
Asie du Sud	1.2	1.5	2.0	2.6
Asie du Sud Est	1.2	1.9	3.2	3.7
Afrique du Nord	0.9	1.1	1.7	2.0
Afrique subsaharienne	0.8	1.0	1.3	1.8
Océanie	1.3	1.0	1.7	1.8
Monde	1.5	1.9	2.6	2.7

(Source : CICI)

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.